



DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET N° 540/93/001/2024 POUR LA
DIGITALISATION DU SECTEUR DES ASSURANCES DU BURUNDI

1. Contexte et justification

Ces dernières années, la digitalisation s'est imposée d'elle-même, à tous les niveaux et dans tous les secteurs. C'est pour cette raison que cette dernière est devenue un sujet majeur au sein des compagnies d'assurance également.

En effet, d'une part, les facilités d'accès aux services d'assurance pour les clients, les preuves de couverture en assurance pour différents partenaires y impliqués ainsi que les facilités d'accès aux données permettant de contrôler le respect des lois et règlements en matière d'assurance font émerger une vraie nécessité de la part des assureurs de revoir leur système de prise en charge des opérations d'assurance.

D'autre part, le secteur burundais de l'assurance connaît actuellement une forte hausse de la concurrence due à l'avènement de nouveaux acteurs, entraînant le dumping basé sur les primes d'assurance, et ce dernier provoquant des problèmes de trésorerie dans les compagnies d'assurance.

Aussi, les besoins des assurés changent. La nécessité de comprendre qui est le client et quelles sont ses attentes spécifiques est maintenant primordiale pour les assureurs, en particulier en ce qui concerne le traitement en temps réel de leurs demandes.

La donnée est toujours le sujet central : comment l'acquérir, l'analyser, la stocker et l'utiliser. La protection des données personnelles représente donc un véritable enjeu pour les acteurs de l'assurance qui pourraient en faire un avantage concurrentiel.

De ce qui précède, il ressort le besoin de doter le secteur des assurances d'un système d'information intégré.

2. Objectifs et tâches de la mission

Conformément aux termes de référence, la mission de la digitalisation du secteur des assurances a comme objectif de piloter les opérations d'assurances, pour le contrôle et la supervision et pour la diffusion de l'information.

D'une façon générale, la digitalisation du secteur des assurances doit être en mesure de prendre en charge un système de traitement de l'information pouvant faciliter les services rendus aux clients et les contrôles à effectuer à différents niveaux.

L'information sera organisée en bases de données pouvant être interrogées selon les besoins des gestionnaires et décideurs.

Les objectifs spécifiques et les tâches à réaliser sont consignés dans les termes de référence de la mission.

3. Participation

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets informatiques nationaux ou internationaux qui disposent d'une expérience avérée et des compétences confirmées dans le développement des applications Web et mobile et dans la technologie de l'Interface de Programmation d'Applications (API).

4. Profil du candidat

Le Cabinet informatique devra justifier des conditions techniques, l'expérience et les références concernant les contrats similaires telles que spécifiées dans les termes de référence de la mission.

5. Dossiers de soumission

5.1. L'offre technique

Le dossier de l'offre technique devra contenir les éléments suivants :

- Le statut du cabinet authentifié ;
- Les généralités : adresse exacte, numéro de téléphone, l'E-mail, le site Web ;
- Les preuves de qualification des informaticiens alignés pour accomplir la mission notamment les CVs, les copies de diplômes et/ou certificats d'études certifiés conformes aux originaux ou tout autre document pertinent ;
- Les références des missions identiques réalisées par le cabinet (pour chaque mission, joindre les bons de commande, les copies des contrats, et les attestations de bonne fin) ;
- Les copies des documents administratifs attestant de la régularité du soumissionnaire avec l'administration fiscale de son ressort entre autres :
 - 1) Le NIF et le Certificat d'Inscription au registre du commerce ;
 - 2) L'attestation de conformité avec l'administration fiscale datant de moins de trois mois ;
- Trois lettres de recommandation relatives à pareille mission ;
- Toute autre information jugée utile.

En plus du dossier physique de l'offre technique, chaque cabinet devra soumettre, sur un support électronique, la présentation d'une de ses applications similaires à celle recherchée.

A l'issue de l'analyse du dossier d'offre technique, les 2 premiers cabinets d'informatique parmi ceux retenus devront faire une présentation de la solution digitale transmise, en présentiel, afin de prouver leurs capacités à accomplir la mission.

5.2. L'offre financière

L'offre financière sera présentée en francs burundais et devra préciser le coût proposé pour conduire l'étude.



6. Préparation et dépôts des offres

Les soumissionnaires vont présenter leurs offres techniques et financières en langues française ou anglaise en deux dossiers distincts bien reliés et cachetés, sous plis fermés, nommés comme suit :

- 1) Offre Technique- Digitalisation du secteur burundais des assurances ;
- 2) Offre Financière- Digitalisation du secteur burundais des assurances

Les offres seront adressées au Secrétaire Général de l'ARCA et seront déposées au Secrétariat de l'ARCA au plus tard le **20/05/2024 à 12h00** de Bujumbura.

NB : Ceux qui voudront présenter leurs dossiers d'offres en langue anglaise devront les accompagner avec un document traduit en français, faute de quoi les dossiers ne seront pas considérés.

7. Ouverture des offres et sélection du Cabinet informatique

L'ouverture des enveloppes sera faite par le Comité Technique, en présence des soumissionnaires qui le souhaiteront, dans la salle des réunions de l'ARCA en date du **21/05/2024 à 10h00**, heures de Bujumbura. Le Comité Technique va soumettre le rapport au Comité de Pilotage pour approbation.

Le Cabinet informatique sera sélectionné selon la Méthode fondée sur l'offre technique et l'offre financière selon le rapport qualité-prix, conformément également aux critères exigés dans la présente « Demande de manifestation d'intérêt ».

8. Délai d'exécution de la mission

Conformément aux termes de références de la mission, la durée de réalisation de l'étude est :

- Analyse de l'état des lieux des systèmes d'information des compagnies d'assurance et montage du système digital unique : **Du 31/05/2024 au 26/06/2024 ;**
- Déploiement et test du système digital dans les compagnies d'assurance, à l'ASSUR et à l'ARCA ainsi que la formation des utilisateurs : **Du 10/07/2024 au 31/07/2024.**

Fait à Bujumbura, le **08/5/2024**

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCA

Hon. Dr. Joseph BUTORE

